

Comité des Statuts et Règlements

Compte rendu de la réunion du lundi 9 mai 2016, 17 h 30

Bureau national – Salle de réunion 1967
100, rue Queen, 4^e étage, Ottawa (Ontario)

Présents : D. Petriu (président), T. Bujaczek, N. Giannakoulis (par tél.), A. Picotte, J. Squires, E. Tremblay (par tél. et en personne), I. Borré (par tél.), B. René, D. Versailles

Absents : N. Pothier, S. Morton, L.M. Smith, M. Stiermann

Le président ouvre la séance à 17 h 30

1. Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité.

2. Adoption du compte rendu de la réunion du 21 mars 2016

Tous les comptes rendus seront envoyés par courriel pour approbation.

3. Ébauche des questions du sondage

Ben René explique que le sondage visera des résultats quantitatifs. On combinera les sondages sur l'image de marque et la gouvernance. Les questions porteront sur les thèmes suivants :

- Vision et mandat
- Démocratie
- Expérience (service à la clientèle)
- Marque
- Profil démographique

On suggère de revoir le libellé du sondage pour mettre davantage l'accent sur une approche collective, en privilégiant des termes plus rassembleurs comme notre syndicat, notre organisation.

Il est important de déterminer comment le sondage sera analysé avant de l'envoyer aux membres. Si la méthode d'analyse nécessite un examen de toutes les réponses pour en dégager des thèmes, le comité suggère alors de diviser le sondage de la façon suivante :

- Le sondage comprendrait du texte libre
- Quelques questions ouvertes (5)
- Des questions à choix multiples (10)
- Un groupe de discussion pour la section sur l'image de marque
- Les membres auraient la possibilité de remplir la version longue du sondage incluant des questions ouvertes

Le Comité propose d'utiliser « Survey Monkey » et de former un groupe témoin qui testerait le sondage à l'interne.

On propose de procéder comme suit pour finaliser les questions du sondage :

- Dorin enverra les commentaires au Comité avec la nouvelle série de questions
- Le Comité soumettra sa série de questions d'ici le vendredi 13 mai 2016
- Ben et Dorin réviseront et finaliseront les questions
- Les questions finales du sondage seront soumises au CEN pour approbation tacite

4. Plus récente ébauche du Règlement n° 5

Certaines préoccupations sont soulevées au sujet du Règlement n° 5, qui décrit une approche accusatoire au lieu de mettre l'accent sur le règlement des différends. Ce règlement est long et difficile à lire et à comprendre.

On suggère donc de revoir le processus de plainte. On a notamment examiné les mécanismes suivants :

- Processus non officiel de règlement des différends (réconciliation et médiation)
- Processus préalable visant à écarter les plaintes futiles
- Processus disciplinaire plus clair

Processus proposé pour la finalisation de l'ébauche du Règlement n° 5 :

- Le CSR consultera le CEN au sujet des principes du Règlement n° 5
- Le CSR rédigera une nouvelle version selon l'orientation donnée par le CEN
- L'ébauche du Règlement n° 5 sera soumise à l'approbation du CEN

Paramètres du fonds de grève : Le CSR est responsable de la partie des paramètres du fonds de grève qui se rapporte à la gouvernance. Cette partie définira essentiellement l'objet du fonds de grève.

Suivi :

- Jessica Squires consultera le manuel de grève de l'IPFPC
- Emmanuelle définira l'objet du fonds
- L'ébauche sera envoyée à Dorin pour examen, puis sera distribuée au CSR pour commentaires.
- L'ébauche sera envoyée au Comité des finances qui déterminera les paramètres financiers, incluant la possibilité d'utiliser ou non le fonds de grève pour investir dans l'immobilier (approche similaire à celle de l'IPFPC)

5. Divers

Quelqu'un suggère que le CSR produise une vidéo sur les avantages et les inconvénients des divers modèles de gouvernance de l'ACEP. La webdiffusion comprendrait une présentation de 5 à 10 minutes. Le Comité proposera le contenu de la vidéo et le personnel des communications ou un consultant pourra finaliser le produit. La

vidéo devrait être mise à la disposition des membres pour les aider à se faire une tête sur les modèles de gouvernance.

6. Levée de la séance : La séance est levée à 19 h 30.